

## Conseil Communal du 22.05.2024

AVIS AU PUBLIC

### Modification du règlement communal sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 22 mai 2024, le conseil communal de Schieren a adapté le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 6 juin 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul ZEIMES  
Bourgmestre



Yves WEIS  
Secrétaire communal

